

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

~~Cabinet~~
~~Secrétariat~~

Des Sciences et Lettres
Secrétariat

Bureau
DES
TRAVAUX HISTORIQUES
et
DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Note pour Monsieur le Ministre.

Paris, le 22 N^obre 1879.

Par un arrêté, en date du 23 novembre dernier et sur la proposition de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, M. le Ministre a rattaché à la Commission des Monuments historiques, une sous-Commission chargée de dresser l'inventaire des monuments mégalithiques et des blocs erratiques de la France et de l'Algérie. La plus grande part du programme confié aux soins de la nouvelle sous-Commission, a été déjà exécutée par la Commission de topographie des Gaules, réorganisée cette année, sur la proposition de Monsieur le Ministre et sur le désir de la Commission du Budget, sous le nom de = Commission de la géographie historique de la Gaule = au quel caractériser l'importance et l'étendue de ses attributions.

Cette Commission, en effet, a établi depuis longtemps l'inventaire des dolmens, alignements, menhirs désignés sous le titre général de = Monuments mégalithiques = qui existent en France. Ses travaux s'étendent à la gaule celtique, romaine et mérovingienne et traitent les questions se rattachant à ces trois époques ont été soigneusement étudiés par elle et continuent à l'être avec une persévérance des plus fécondes.

De tous les points de la France, un nombre considérable de correspondants adressent à la Commission des renseignements qu'elle centralise, apprécie et dont elle tire profit. L'ensemble des richesses « Mégalithiques » du pays est grâce à cette manière de procéder, une œuvre d'autant plus précieuse, d'autant plus précise, d'autant plus parfaite, peut-être, qu'elle est impersonnelle. Les documents sont classés, il est vrai, sous la direction de M. le Comte de Ségur et de M. le Comte de Ségur, présidents de la Commission par M. de Montillet, qui les recueille, les vérifie, les modifie à sa convenance.

Toutes les communes de France, ont été invitées

par département, sur un registre constamment tenu à jour pour
les soins de la Commission. Chaque fois que la découverte
d'un nouveau membre, d'une nouvelle allée couverte, d'un
solumen ignoré se produit, elle est immédiatement signalée
en regard du nom de la Commune où elle a été trouvée. De
là, une perfection de travail singulièrement remarquable
et la possibilité d'établir d'un seul coup, le résumé
des travaux de la Commission de géographie historique.
Exemple: en 1878 grâce à l'ordre du classement de
la Commission, on savait que 2546 monuments étaient
signalés, dans 1118 communes de 66 départements français.

Les travaux que j'ai l'honneur de signaler à
Monseigneur le Ministre sont en quelque sorte vulgarisés par
« la Revue Archéologique » et que tout récemment, M.
Halte Brun publiait la « Carte archéologique de la France »
basée sur les enseignements authentiques de la Commission.

En présence des résultats qu'elle a obtenus et de
son utilité constatée par les plus sympathiques témoignages
officiels, la Commission de la géographie historique de la
Gaulle n'a pas eu sans émotion la constitution d'une sous-
Commission nouvelle, qui semblerait être chargée d'établir
un travail déjà achevé par elle, si les attributions de cette
sous-Commission n'étaient pas déterminées d'une
façon très précise. Elle m'a donc prié vivement,
d'exposer à Monseigneur le Ministre la situation qui lui
est faite et de solliciter de sa bienveillance, une
détermination des attributions de la sous-Commission
rattachée à la Commission des Monuments historiques.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à
la signature de Monseigneur le Ministre une lettre adressée
à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Travaux-Publics.
Cette lettre établit les faits qui précèdent et
constatent que les travaux de la sous-Commission doivent
surtout se porter vers les monuments mégalithiques
algériens et vers les blocs enlignes de la France et
de l'Algérie.

Pour ce qui est des Monuments mégalithiques

elle n'a à s'en occuper, qu'au seul point de vue de la
conservation de ceux d'entre eux qui pourraient lui
paraître dignes d'être considérés comme Monuments
historiques. Ce Champ d'études est d'ailleurs assez
complet, assez vaste, pour que la susdite Commission
ne s'étienne pas des revendications, du reste, justifiées
par un travail acquis, incontestable, de la Commission
de la Géographie historique de la Gaule.

Le Chef des Bureau des Travaux
historiques et des Sociétés savantes,

Charuel